

30 à 45 ans: la prévoyance, un travail d'équipe

Réduire son taux d'activité, acheter un logement, fonder une famille ou créer sa propre entreprise: autant de décisions de vie aux conséquences importantes pour la prévoyance.

RÉDUIRE L'ÉCART DE RENTE À DEUX

- ☐ Si possible, les deux partenaires ouvrent un compte du pilier 3a. Ils doivent pour cela disposer d'un revenu soumis à l'AVS.
- ☐ Maintenir un taux d'activité supérieur au seuil d'accès afin de rester assuré dans le 2e pilier.
- ☐ Examiner des rachats dans la caisse de pension de votre partenaire: ils sont déductibles des impôts.
- ☐ Concubinage: vérifier les prestations de survivants dans le règlement et annoncer le partenariat.
- ☐ Vérifier s'il existe des lacunes sur l'extrait de compte AVS. Chaque année manquante réduit la rente d'environ 2,3%.
- ☐ En cas de plusieurs petites activités à temps partiel, examiner l'assurance facultative.
- ☐ Avec un salaire AVS supérieur à 136 080 francs, examiner un plan de prévoyance 1e.

PRÉVOIR SEUL OU SEULE

- ☐ Utiliser pleinement le pilier 3a: sans second revenu, la déduction fiscale est particulièrement efficace.
- ☐ Maintenir un taux d'activité supérieur au seuil d'accès afin de rester assuré dans le 2e pilier.
- ☐ Vérifier la couverture en cas d'incapacité de gain: sans second revenu, une interruption se fait sentir immédiatement.
- ☐ Établir un mandat pour cause d'inaptitude afin qu'il soit clair qui décide en cas de besoin.
- ☐ Vérifier s'il existe des lacunes sur l'extrait de compte AVS. Chaque année manquante réduit la rente d'environ 2,3%.
- ☐ Vérifier l'ordre des bénéficiaires dans le règlement et désigner qui recevra les avoirs.
- ☐ Avec un salaire AVS supérieur à 136 080 francs, examiner un plan de prévoyance 1e.

30 à 45 ans: la prévoyance, un travail d'équipe

FONDS DE PRÉVOYANCE ET LOGEMENT EN PROPRIÉTÉ

- | | |
|--|--|
| ☐ De combien de fonds propres ai-je réellement besoin, et quelle part peut provenir de la prévoyance? | ☐ Quelle lacune le retrait en capital crée-t-il, et comment la combler? |
| ☐ Une mise en gage serait-elle préférable à un versement anticipé? | ☐ Retirer d'abord le capital du pilier 3a? |

PRÉVOYANCE POUR LES ENTREPRENEUSES ET ENTREPRENEURS

- | | |
|--|---|
| ☐ Quel est le besoin de couverture de la famille? | ☐ Suis-je assuré-e obligatoirement selon la forme juridique de mon entreprise? |
| ☐ Que verse la caisse de pension en cas de décès et d'invalidité? | ☐ L'entreprise peut-elle être poursuivie en cas d'urgence? |
| ☐ Quelles possibilités complémentaires offre le 3e pilier? | ☐ De quoi ma famille a-t-elle besoin si je ne peux plus travailler? |
| ☐ Comment constituer une fortune de prévoyance en dehors de l'entreprise? | |

QUESTIONS POUR L'ENTRETIEN DE CONSEIL

Que souhaitez-vous aborder avec votre interlocutrice ou interlocuteur?